

## ANNEXE 1: Synthèse du Protocole Hivernal Départemental

Niveau de mobilisation	Actions
<u>Renfort continu</u>	<p><b>Du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 mars 2019</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ ouverture de dispositifs hivernaux : CHU et dispositifs hôteliers</li> <li>➤ renforcement du pôle régulation du Samu social de Paris</li> </ul>
<u>Renfort ponctuel</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ ouverture de places en cas de tensions sur le dispositif et/ou vagues de froid hors déclenchement du plan Grand Froid par le Préfet de Région IDF</li> <li>➤ intensification des maraudes</li> </ul>
<u>Grand froid</u>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ ouverture de places en cas de déclenchement du plan Grand Froid (second gymnase, salles de mairie d'arrondissement)</li> <li>➤ renfort supplémentaire du 115</li> <li>➤ sur-sollicitations possibles des maraudes</li> </ul>
<u>Recommandations sanitaires en faveur des sans-abris</u>	Face aux risques majorés qu'ont les personnes vulnérables à la rue ou en centre d'hébergement de contracter des infections liées au froid, il est recommandé de mobiliser le dispositif d'accès aux soins d'urgence (le 15).

Les places de renfort ponctuel sont déclenchées **48H à l'avance à la demande de la DRIHL Paris.**

Les renforts des moyens de la veille sociale sont déclenchés **à la demande de la DRIHL Paris** en lien avec le SIAO.